

Décret

Générale

modern

# Décret n° 77-025/PR/AE portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Djibouti en France.

n° 77-025/PR/AE

Ministère  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Date de publication  
30 août 1977

Numéro JO  
n° 7 du 12/09/1977

Date du numéro  
12 septembre 1977

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement, Vu les lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977, Vu l'ordonnance LR/77-008 en date du 30 juin 1977, Vu le décret n° 77-010 du 15 juillet 1977 portant nomination des membre du Gouvernement, Sur proposition du ministre des Affaires étrangères, Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 28 juillet 1977,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

M. Ahmed Ibrahim Abdi, délégué administratif permanent à Paris, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Djibouti en France. Art. 2 : Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié dans le « Journal officiel» de la République de Djibouti.